

**Commune de CANY-BARVILLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL - Séance du lundi 29 mars 2010**  
**COMPTE-RENDU DE PRESSE**

L'an deux mil dix, le 29 mars, à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, Maire.

***Etaient présents :***

Mr Jean-Pierre THEVENOT Maire – MM Rémi GOUDSMETT – Jean-Charles FONTAINE – Christel CARPENTIER et Michel BAUDRY – Adjointes au Maire  
MM Marie-Ange FLEURY-LEGENDRE - Michel LEVIEUX – Nicolas MOLETTE - Pascal LARGILLET – Alain PELLEZ - Marlyse DOULET – Jean-Yves STEPHAN – Valérie BAILLET – Magali GERVAIS et Odile MARCHAND – conseillers municipaux.

***Absents excusés ayant donné pouvoir :***

Mr Benoît MARCHIS (pouvoir à Mr Jean-Yves STEPHAN)  
Mr Sylvain MAILLARD (pouvoir à Mr Jean-Pierre THEVENOT)  
Mr Pierre-Yves JEGAT (pouvoir à Mr Michel BAUDRY)  
Mr Noël DECURE (pouvoir à Mr Rémi GOUDSMETT)  
Mr Emmanuel COTTIN (pouvoir à Mr Michel LEVIEUX)

***Absents :*** Mmes Martine AUGER - Cécile HERVIEUX, et Mr Agostinho GONCALVES.

Date de convocation : 22 mars 2010

Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 20h40.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Nicolas MOLETTE a été élu secrétaire de séance.

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 mars 2010 :**

Adopté à l'unanimité.

**DELIBERATIONS :**

**PASS-FONCIER sur quatre terrains – résidence les Aubépinés**

La commercialisation de la résidence « les Aubépinés », route d'Ocqueville est en phase finale, il reste 4 parcelles disponibles. Afin de permettre à des ménages à revenus modestes, d'investir et de réaliser une première construction, l'Etat a mis en place un dispositif d'aide à l'accession sociale, intitulé « PASS-FONCIER ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- propose aux candidats à l'accession à la propriété, l'opportunité de bénéficier du dispositif « PASS FONCIER », sur les quatre parcelles disponibles, résidence « les Aubépinés » à Cany-Barville.
- invite la société Francelot, promoteur de l'opération et chargé des négociations de vente de ces terrains, à proposer le PASS FONCIER aux candidats éligibles.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2010 – chapitre 20 – immobilisations incorporelles – article 2042 –subventions d'équipement aux personnes de droit privé.  
Adopté à la majorité - 1 abstention.

**Subventions de fonctionnement aux associations – exercice 2010.**

Sur proposition de la commission Associations, sports et loisirs, le conseil municipal a étudié l'attribution de subvention de fonctionnement aux associations.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2010 – article 6574 – subventions de fonctionnement aux associations.

Adopté à la majorité - 1 abstention.

### **Acquisition d'un radar pédagogique : demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime**

La mise à disposition d'un radar pédagogique pendant une période de 2 mois, a montré son efficacité et a permis de réduire sensiblement la vitesse à l'entrée de la commune – rue Georges Carel.

Afin de poursuivre cette expérience et de pouvoir disposer d'un radar pédagogique, le conseil municipal est invité à délibérer pour solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de la Seine-Maritime, au titre des amendes de police.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2010 – chapitre 21 – immobilisations corporelles.  
Adopté à l'unanimité.

### **Création d'une aire de jeux – espace « les semailles » - maintien aux normes des jeux existants dans les cours de récréation : demande d'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre**

#### **a) création d'une aire de jeux – espace « les semailles ».**

Afin d'offrir aux jeunes enfants la possibilité d'évoluer sur une aire de jeux sécurisée, il est envisagée de créer un nouvel espace dans la cour du centre culturel « les semailles » en contrebas de la bibliothèque. Cet ensemble pourrait accueillir les jeunes enfants, accompagnés de leurs parents ou assistantes maternelles, ainsi que les enfants bénéficiant des structures d'accueil du centre de loisirs, gérés par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

#### **b) maintien aux normes des jeux existants dans les cours de récréation**

Les jeux d'enfants installés dans les cours de récréation des écoles, ainsi que les aires de réception, doivent être maintenus aux normes, afin d'offrir des conditions optimales de sécurité.

En vue de réaliser ces deux opérations dans les meilleurs délais, le conseil municipal est invité à délibérer pour solliciter auprès de Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre un fonds de concours aussi élevé que possible.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2010 – Chapitre 21 – immobilisations corporelles et 23 – immobilisations en cours.

Adopté à l'unanimité.

### **Consultation sur projet de cession immobilière du patrimoine Habitat 76 – résidence « le Bois Leroy » au profit de l'un de ses locataires occupants.**

Vu la loi L.443-7 du code de la construction et de l'habitation modifié par la loi « ENL » publiée le 16 juillet 2006, et notamment son article 29, qui stipule que la commune d'implantation doit être consultée avant toute décision d'aliénation, sur la valeur de la cession,

Vu l'article L.443-12 du code de la construction et de l'habitation, Habitat 76 nous informe de son intention de céder aux locataires occupants, leurs logements situés résidence « le Bois Leroy »,

Vu la délibération n°4 du conseil municipal en date du 09 novembre 2009, formulant un avis favorable sur le principe d'aliénation du patrimoine HLM par Habitat 76 à ses locataires.

Habitat 76 propose de vendre un pavillon, estimé par France Domaine le 18 février 2010.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette vente.

### **Location des terrasses – Exercice 2010**

Monsieur le Maire propose de renouveler l'autorisation d'occupation du domaine public aux droits des commerces situés sur la place Robert Gabel, installant des terrasses pendant la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2010.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Mr le Maire à signer les conventions à intervenir, en stipulant toutefois que :

- les commerçants devront laisser le passage libre aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite, sur le trottoir.
- Toute infraction à cette clause sera verbalisée.

Adopté à l'unanimité.

### **Vacations funéraires**

Vu le code général des collectivités territoriales, article L.2213-14 et L.2213-15,

Vu la loi n° 2008-1350 du 19/12/2008 relative à la législation funéraire, réformant la gestion des vacations funéraires.

Le conseil municipal fixe le montant d'une vacation funéraire à 23€, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010.

Adopté à l'unanimité.

### **Personnel : création d'emplois saisonniers pour la saison estivale 2010**

Afin de pallier au surcroît de travail pendant la saison estivale, il est proposé au conseil municipal de créer les postes d'emplois saisonniers suivants :

- Espaces verts : 1 agent en juillet / 2 agents en août.
- Services techniques : 1 agent - juillet et août
- Camping / Services techniques : 1 agent - juillet et août
- Service administratif : 1 agent - juillet et août
- Bibliothèque / Service administratif : 1 agent - juillet et août.

Les principales missions sont exposées, en notant toutefois qu'elles sont susceptibles d'évoluer en fonction des besoins des services.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2010 – chapitre 012 – charges de personnel.

Adopté à la majorité – 1 voix contre le poste d'agent saisonnier à la bibliothèque : Mme Christel CARPENTIER.

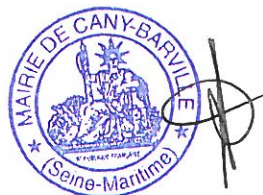
### **Communications :**

- Afin de réduire la vitesse, et d'offrir de meilleures conditions de sécurité pour les riverains, une limitation de vitesse à 70 Km/h sera installée au bas de Barville.
- Route d'Ocqueville : une demande d'arrêté de circulation est émise pour l'implantation de deux stops, au niveau de l'entrée de la résidence les Chèvrefeuilles, et de la résidence « les Hauts de Caniel ».

La séance est levée à 23h15.

Fait à Cany-Barville, le 30 mars 2010.

Le Maire,



Jean-Pierre THEVENOT.